

LE LAVANDOU

Concession de la plage naturelle de Saint Clair

Procès-verbal de synthèse des observations

I – observations écrites avec avis

1)- Monsieur et Madame Gérard et Joëlle Mignone et Madame Marie France Nougier, demeurant au Lavandou, après être venus en mairie lors de la seconde permanence, ont envoyés un mail :

« il nous a été clairement expliqué les conditions d'occupation de la plage, domaine public, par les établissements privés locataires de la mairie.

La loi de 2006 est plus restrictive sur le pourcentage d'occupation par les établissements et plus respectueuse des droits des riverains.

Cela nous plaît car lavandouraines d'adoption depuis une bonne cinquantaine d'années, nous constatons chaque année à Saint Clair la disparition de m² de plage publique...

Il fut un temps où les familles pouvaient venir nombreuses du côté des garages à bateaux...

Nous avons d'ailleurs avec plaisir constaté cette semaine que les plagistes laissaient plus de place aux promeneurs...

Tout va dans le bon sens... »

2)-Madame Vanborre et Monsieur Felizia « Pour la Ville Heureuse », après consultation du dossier, ont déposé un courrier :

-ayant constaté l'absence d'observations sur le registre, ils se demandent si le public a été assez informé et si une réunion préalable n'aurait pas été nécessaire,

-ils souhaitent que la municipalité veille à un meilleur respect du cahier des charges qu'actuellement :

- respect des surfaces attribuées et de la bande des 3m entre les transats et le trait de côte,
- ouverture à tout public des sanitaires à titre gracieux,

Concession de plage naturelle de Saint Clair
PV de synthèse des observations
Elisabeth VARCIN Commissaire Enquêteur
Dossier n° E16000024/83

- aménagement de l'accès pour personnes à mobilité réduite et respect des 5 places de parking a minima pour les personnes handicapées
- ne pas procéder à la location dite de « comptoir », c'est à dire ne pas louer de matelas en dehors de la surface concédée et grever les surfaces dédiées à l'espace public
- faire respecter l'interdiction de la plage aux chiens

II –Observations orales : demandes d'informations générales ou ciblées sur un point particulier.

1)- Monsieur Fiat, habitant Saint Clair, est venu se renseigner sur ce projet de renouvellement de la concession de la plage naturelle de Saint Clair

2)- Monsieur Garzou, saisonnier, s'est renseigné sur le projet et sur les conditions d'activité des détenteurs des lots de plage

3)- Monsieur Nevon, en vacances à Saint Clair depuis plusieurs années, est venu consulter le dossier, il demande si la restauration est autorisée midi et soir ou seulement à midi car il a constaté des activités certains soirs.

4)- Monsieur et Madame Vandaele, résident au Lavandou une partie de l'année, sont venus se renseigner sur le projet, ils sont inquiets car ils ont compris que l'ensembe de la plage de Saint Clair allait être privatisé.

Les principales questions ou observations orales portaient sur :

En quoi consiste le projet soumis à l'enquête, quelle différence avec la situation actuelle ?

La définition d'un lot de plage et qui fixe le nombre de lots ?

Le montant du budget entretien de la plage, le montant de la redevance domaniale

La période de restauration (midi et soir ou uniquement midi), la restauration légère ou traditionnelle n'implique t-elle pas l'installation d'une cuisine pérenne et en dur, donc en contradiction avec le caractère démontable des installations,

La largeur de l'espace réservé au public entre la mer et les lots de plage

La durée de la concession,

La période d'exploitation de la plage devrait débiter à Pâques ou aux vacances de Pâques

La plage sera t-elle entièrement privatisée ?

Fait au Rayol Canadel sur Mer le 25 juillet 2016

Le Commissaire enquêteur



Elisabeth VARCIN

**Concession de plage naturelle de Saint Clair
PV de synthèse des observations
Elisabeth VARCIN Commissaire Enquêteur
Dossier n° E1600024/83**



Elisabeth VARCIN <[redacted]>

PV de synthèse des observations plage Saint Clair

2 messages

Elisabeth VARCIN <[redacted]>

24 juillet 2016 à 19:12

À : severinedelatour@yahoo.fr

Bonjour Madame,

Veillez trouver, ci-joint, le courrier que j'adresse par la poste au maire accompagné de mon PV de synthèse des observations. Les documents que je vous transmets ne sont pas signés car j'ai un problème avec mon scan, mais les originaux qui partent au courrier eux sont signés

Je vous en souhaite bonne réception

Vous pouvez, si nécessaire, me joindre au [redacted]

Cordialement

Elisabeth Varcin, commissaire enquêteur

2 pièces jointes**lettre d'envoi au maire Lavandou.odt**

18K

**PV synthèse 07-2016 Le Lavandou.odt**

24K

severine de la tour <severinedelatour@yahoo.fr>

26 juillet 2016 à 12:07

Répondre à : severine de la tour <severinedelatour@yahoo.fr>

À : Elisabeth VARCIN <[redacted]>

Cc : Secrétariat de M le Maire - Le Lavandou <secretariat.maire@le-lavandou.fr>, Thierry Marechal

<thierry.marechal@le-lavandou.fr>

Madame,

Suite à la réception de votre procès verbal de synthèse des observations, la mairie n'a aucune remarque à faire.

Bien cordialement.

Séverine DE LA TOUR

Service Mer et Développement du Nautisme

Secrétariat SCLV

Mairie du Lavandou

Tel : 00 33 (0)6 63 06 67 00

severinedelatour@yahoo.fr

[Texte des messages précédents masqué]